



Réduction de préavis cause humidité dans la maison et enceinte

Par **Nella**, le **05/02/2009** à **14:53**

Bonjour à tous. Mon mari et moi sommes rentrés en février 2007 dans une maison neuve. Aujourd'hui je suis enceinte de 3 mois et ai des migraines continuellement depuis quelques jours (la saison des pluies a commencé chez nous) et la maison est très humide. Au niveau du sol, la peinture tombe, sur le mur, on peut voir les délimitations des pierres artificielles "mouillées" et il y a même des grosses cloques faites par l'humidité et quelques tâches de moisissure qui commencent à apparaître. L'agence immobilière nous dit que des experts vont venir et refaire l'isolation mais ce travail sera un "cache-misère" car nous nous doutons bien que le problème est dû à un souci de construction. Etant enceinte et souffrant de ces problèmes d'humidité, si je fournis un certificat médical, est-ce que je pourrai obtenir une réduction de mon préavis de 3 mois à 1 mois? Ce qui me permettrait d'accéder à un logement plus favorable pour moi.... Merci d'avance pour vos réponses...

Par **domi**, le **05/02/2009** à **22:17**

Bonjour , rnrnIl y a réduction du préavis de 3 mois à 1 mois dans les cas suivants : rn- obtention d'un premier emploi, rn-de mutation, rn-de perte d'emploi ou de nouvel emploi consécutif à une perte d'emploi, rn-personnes âgées de plus de soixante ans dont l'état de santé justifie un changement de domicile, rn-bénéficiaires du revenu minimum d'insertion, rn- location de meublé.rnVous devez donc effectuer les 3 mois de préavis ! Domi